

Don aux petits enfants

Par alex04160, le 05/05/2022 à 10:48

Bonjour

J'envisage de faire un don d'argent a chacun de mes petits enfants. Légalement sont ils obligés de faire une déclaration de don auprés du fisc ? Si oui y aura t il une incidence sur les impots ?

Merci de votre réponse.

Cordialement.

Par amajuris, le 05/05/2022 à 13:55

bonjour,

les bénéficiaires de ce don manuel doivent le déclarer au trésor public.

voir ce lien:

don manuel

salutations

Par goofyto8, le 05/05/2022 à 18:13

bonjour,

[quote]

les bénéficiaires de ce don manuel doivent le déclarer au trésor public.

[/quote]

Sauf si les petits-enfants en question sont mineurs.

Dans ce cas ce sont les parents qui doivent faire une déclaration.